

Résumé de la séance du Conseil Communal du 08.03.2017

L'appel fait constater la présence de 33 conseillers.

Communications du bureau

M. François Martignier lit la lettre de démission avec effet immédiat de Mme Patricia Rama, datée du 9 janvier 2017.

Une élection complémentaire sera donc organisée

1er tour	24.09.2017	Dépôt des listes	14.08.2017 à 12h00
2e tour éventuel	15.10.2017	Dépôt des listes	26.09.2017 à 12h00

La liste est déjà ouverte.

Des scrutateurs supplémentaires sont recherchés pour le dépouillement des élections cantonales du 30 avril 2017. S'annoncer auprès de François Martignier en cas d'intérêt.

Communications de la municipalité

M. Mazzariol annonce, comme lors du précédent conseil, que si le Tribunal administratif tranche en faveur des opposants contre les factures 2014 et 2015 liées à la déchetterie, la décision sera appliquée à tous, même aux personnes n'ayant pas déposé de recours.

Réfection de l'éclairage de la rue de l'Église, en profitant de travaux en cours.

Un radar de prévention est installé pendant 2 semaines au Châtelard et sera ensuite posé à la route des Montagnes pour 2 semaines également.

Le nouveau règlement de l'eau communal de la distribution de l'eau a été présenté à M. Prix, ce dernier a demandé à la municipalité de revoir les tarifs. M. Vukasovic précise que le tarif est de Chf 2.90/m³ du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016 et de Chf 2.80/m³ dès le 1^{er} janvier 2017. Une facture concernant le solde 2016 sera émise dans le courant du mois de mars.

La situation financière de la commune semble s'améliorer mais la prudence reste nécessaire, aucun chiffre n'est présenté aux conseillers.

La commission de gestion sera convoquée le 8 mai prochain pour la présentation des comptes 2016 qui devront être approuvés lors du prochain Conseil Communal qui aura lieu le 20 juin.

Comme mentionné dans le dernier Bassinfos, les pompes à chaleur nécessitant un forage sont désormais interdites sur décision de l'Etat.

A noter que les mises à l'enquête incluent désormais des compléments liés aux dangers naturels tels que glissement de terrain, avalanche, inondation, etc.

Préavis municipal 01/17

Le préavis concernant le règlement communal sur le subventionnement des études musicales est accepté à l'unanimité des votants.

Diverses questions

La municipalité confirme que le matériel appartenant à la commune qui est démonté mais qui est toujours en bon état (poteaux électriques par exemple) est stocké à l'arsenal dans le but d'être utilisé si nécessaire.

La question est posée sur la pertinence d'autoriser une place de parc, parcelle 107, entre la fontaine de la Tillette et le trottoir. La mise à l'enquête court encore, la municipalité ne peut donc pas répondre et estime que ce débat ne doit pas avoir lieu au Conseil.

Un conseiller fait part du mécontentement de certains habitants au sujet du déneigement jugé trop tardif dans certains quartiers de notre village et demande s'il y a la possibilité de débiter plus tôt la saison prochaine si les finances le permettent. Il est répondu que le canton débute également à 6h00 donc il n'est pas nécessaire d'ouvrir les routes communales avant que les routes cantonales soient prêtes, de plus les machines sont équipées d'appareils qui démontrent que les déneigeurs ont parfois commencé plus tôt, la municipalité les remercie pour leur travail.

Toujours au sujet des aléas de l'hiver, le tronçon de route entre l'école et la ferme Treboux sur la route des Montagnes est souvent gelé. M. Rastello explique que les pare-neige ne sont plus installés sur les terrains agricoles.

Sur la quarantaine de dossiers reçus pour la reprise de l'auberge, la municipalité a demandé à 5 personnes de lui présenter leur projet, 2 sont venues dont une qui s'est ensuite désistée. Il reste donc un dossier en attente de signature du bail. Les conditions du bail sont encore en négociation.

La séance est levée à 21h00 et selon l'habitude instituée par François Martignier, le conseil a été prolongé par une verrée propice aux échanges.

Groupement de Citoyens de Bassins, le 09.03.2017